



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 15 septembre 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

#### **Lot 4 459 497 ptie – 264, 4<sup>e</sup> rang Est**

Demande de dérogations mineures visant à autoriser :

- le lotissement d'une partie du lot 4 459 497, de forme irrégulière, dont la profondeur moyenne serait de 32,7 m au lieu d'un minimum de 75 m, tel qu'exigé aux articles 46 et 49 du *Règlement n° 2025-749 de lotissement* pour la zone HR-214;
- la construction d'un bâtiment principal dont la façade avant principale serait implantée dans un alignement par rapport à la ligne avant de 64°12' au lieu de 90° (+/- 15°), tel qu'exigé à l'article 89 du *Règlement n° 2025-748 de zonage*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 28 août 2026

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)